

## FONCTION : RESPONSABLES DE L'ÉVACUATION

### TÂCHES SPÉCIFIQUES

Aussitôt que le signal de l'alarme retentit ou lors d'une situation d'urgence, un responsable doit :

#### 1) En alerte (pré-signal)

- a) Se préparer à évacuer.
- b) Procéder immédiatement à une visite méthodique de tous les locaux fréquentés, c'est-à-dire : laboratoires, bureaux, salles de conférence, ateliers, salles de repos, salles de toilettes, etc.
- c) À la découverte d'un foyer d'incendie, débiter l'évacuation du secteur immédiatement.
- d) *N.B. - Ne jamais mettre notre vie en danger*

#### 2) En alarme générale (signal d'évacuation)

- a) Aviser les occupants de quitter les lieux dans l'ordre, par les issues les plus proches. Prévoir des personnes qui accompagneront les personnes handicapées lors d'une évacuation.
- b) S'assurer que tous les occupants du bloc (D5, D8-0000, D8-1000, D8-2000, D8-3000) ont quitté les lieux. Comme il y a plusieurs responsables par bloc, on pourra avoir plusieurs dossards faisant la même chose en même temps; cette redondance assure que les locaux seront bien évacués et limite l'impact d'absences éventuelles.
- c) Après évacuation complète de l'étage, se rendre devant le D8.
- d) Consulter les autres responsables présents jusqu'à confirmation de l'évacuation complète des cinq blocs.
- e) Désigner quelqu'un parmi les responsables présents pour confirmer l'évacuation à Francine Côté (cellulaire 620-3636).
- f) (Coordonnateur seulement) -> Rédiger un rapport d'évacuation écrit après chaque évacuation.

#### 3) Autres responsabilités

- a) Procéder à l'inspection de toutes les sorties d'urgence de son étage et s'assurer de leur bon fonctionnement.
- b) S'assurer que les sorties d'urgence ainsi que les issues sont libres de tout obstacle, en tout temps.
- c) S'assurer que les portes coupe-feu sont tenues fermées à moins d'être retenues par un mécanisme (électro-aimant) relié au système d'alarme incendie.
- d) Informer les occupants des consignes relatives à la sécurité-incendie.
- e) Signaler sans délai au coordonnateur de l'édifice tout problème rencontré risquant de porter atteinte à la sécurité des occupants.